

## LISTE EXHAUSTIVE DES FORMATIONS

### Dotation jeunes agriculteurs en Pays de la Loire

#### Cadre général

La formation doit permettre au participant de finaliser son projet d'installation en agriculture en bénéficiant d'un appui et de le sécuriser sur différents volets (ex : environnemental, social, économique, climatique, gestion des aléas...).

#### Liste exhaustive des formations autorisées

Date d'ajout à la DJA*	Nom de la formation	Structure formatrice	Période de début de formation	Heures de formation minimum
01/01/2024	Paysan créatif	CIAP Pays de la Loire	Jusqu'au 31/12/2023	Non précisé
			A partir du 01/01/2024	84 heures
01/01/2024	Création ou reprise d'une entreprise agricole	Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire	Jusqu'au 31/12/2023	Non précisé
			A partir du 01/01/2024	42 heures en individuel 56 heures en sociétaire

\*La « date d'ajout à la DJA » doit être antérieure ou égale à la date de « transmission » de la demande de DJA pour être acceptée.

#### Justificatif de formation

A l'issue de la formation, le participant recevra une attestation de fin de formation émise par la structure formatrice stipulant les :

- Modules suivis,
- Heures de formation réalisées,
- Les dates de réalisation de la formation.

Cette attestation sera demandée par la Région.